

la guerre, ils ont réparé les anciens canons et en ont fabriqué de nouveaux; ils se sont ainsi dépensés pour le bien de l'Empire et se sont donné beaucoup de peine. D'ailleurs la religion catholique ne contenant rien de mauvais ni de déréglé, ses adhérents doivent comme de coutume continuer à la pratiquer en liberté. Nous ordonnons de rapporter les mémoires et délibérations [contre la dite religion] faits précédemment par le Ministère [des Rites]. De plus, Nous vous enjoignons à vous, membres du Conseil privé, de vous réunir à ceux du Ministère des Rites pour délibérer en assemblée plénière, et de Nous en faire un rapport. — Respect à ceci ! »

2^o Le 2^e jour de la 2^e lune de la 31^e année de K'ang Hi (19 mars 1692), nous, I-SANG-NGO, secrétaire d'Etat, et autres membres du Conseil privé, nous avons reçu le décret suivant : « Les membres du Ministère des Rites, après délibération, Nous ont précédemment proposé de conserver les anciennes églises de la religion catholique bâties dans les provinces, et de permettre aux hommes de l'Occident [aux missionnaires] l'exercice de leur religion; déjà Nous avons accordé ce qui nous était proposé. A présent ces hommes, après avoir mis en bon ordre le calcul du calendrier, et, au moment de la guerre [contre Wou San-kouei], réparé les anciens canons, fabriqué des nouveaux, employant leurs forces pour l'Empire et se donnant beaucoup de peine, ont dernièrement suivi l'expédition militaire contre les Russes, et dans l'arrangement final de l'affaire bien mérité de l'Empire. De plus il n'y a rien dans la conduite des missionnaires de mauvais ni de déréglé. Si donc, considérant leur religion comme une secte perverse, on la prohibait, ce serait punir des innocents. Vous, membres du Conseil privé, joignez-vous à ceux du Ministère des Rites, délibérez ensemble sur cette affaire, et présentez-Nous un rapport. — Respect à ceci ! ! »

Un rapport fut rédigé en conséquence et approuvé par l'Empereur le 22 mars.

K'ang Hi avait étudié l'arithmétique, les éléments

1. *Kiao-ou Ki-liao*, pp. 2-4